Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Selon le Décret 2017-899 du 9 mai 2017, pris en application de l'article L.4412-2 du Code du travail. Méthodologie d'intervention et contenu du rapport selon l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis, et selon la norme NF X 46-020 d'août 2017 (2ème tirage) "Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie."

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : 8 impasse Francis Jammes - Porte 27 40000 MONT DE MARSAN

Référence client : MM09_01_0027

Désignation : MM09_01_0027

Date de construction : Avant 2020

A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
OPH XL HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES LANDES
953 avenue du Colonel Rozanoff - BP 341
40011 MONT de MARSAN Cedex

Donneur d'ordre :
OPH XL HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L HABITAT DES LANDES
953 avenue du Colonel Rozanoff - BP 341
40011 MONT de MARSAN Cedex

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom : VERGEZ Kévin

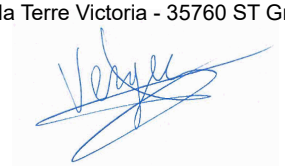
Accompagnateur : BELLION Geoffrey (05 33 01 03 01)

Date de repérage 05/01/2021

Numéro attestation : CPDI4287

Délivré le : 02/08/2019

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc Edonia – Bat G – Rue de la Terre Victoria - 35760 ST Grégoire



A-4 SOCIETE

Société & Siret : AC Environnement (N° 44135591400298)

Date du rapport : 11/01/2021

Assurance : HDI Global SE 76208471-30015

A Riorges, le 11/01/2021

PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LA MISSION — Oui

PRÉSENCE DE LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS ET OU DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS — Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs
- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propiétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Société

B - Sommaire

C - Locaux ou parties de locaux et composants ou parties de composant
- C-1 - Locaux visités
- C-2 - Locaux ou partie(s) de locaux non visité(s) et composant(s) ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D- Etude préalable
- D-1 - Descriptif des travaux envisagés
- D-2 - Périmètre du bâtiment concerné
- D-3 - Objectif de la mission
- D-4 - Document(s) mis à disposition
- D-5 - Périmètre et programme de repérage de l'opérateur
- D-6 - Motifs de réduction ou d'augmentation du nombre de prélèvements
- D-7 - Adjonction(s) ou exclusion(s) par rapport à la norme NF 46-020
- D-8 - Conditions existantes au moment du prélèvement

E - Conditions de repérage
- E-1 - Modalités de repérage
- E-2 - Moyens d'investigation
- E-3 - Obligations de communication du rapport de repérage

F - Conclusions
- F-1 - Conclusion(s) du présent rapport de repérage
- F-2 - Réserves / Commentaires

G - Grille de résultats du repérage

Annexes

Annexe : Plans
Annexe : Reportage photographique
Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation
Annexe : Prélevements et analyses

C - LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)
MM 0 01 0027 - Vol 3 (Salon)	MM 0 01 0027 - Vol 4 (Couloir)
MM 0 01 0027 - Vol 5 (Chambre 1)	MM 0 01 0027 - Vol 6 (Chambre 2)
MM 0 01 0027 - Vol 7 (Chambre 3)	MM 0 01 0027 - Vol 8 (W.C)

C-2 LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Localisation / Désignation	Justification	Remarque
Sans objet	Sans objet	Sans objet

L'attention du donneur d'ordre/maître d'ouvrage/propriétaire est attirée sur le fait qu'en présence de locaux ou de partie de locaux non visités, de composants ou de parties de composant non inspectés faisant partie du périmètre et du programme des travaux, l'information sur la présence ou l'absence d'amiante ne peut être considérée comme exhaustive et ses obligations réglementaires de repérage définies aux articles R4412-97 et suivants du Code du travail ne sont pas remplies.

D - ÉTUDE PRÉALABLE

D-1 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Changement des revêtements de sol (y compris recouvrement) de l'entrée/couloir du salon la chambre 1 2 3 la cuisine et le WC

Travaux de peinture courant sur les murs de l'entrée/couloir du salon la chambre 1 2 3 la cuisine et le WC
Dépose/Repose de l'évier dans la cuisine

D-2 PÉRIMÈTRE DU BATIMENT CONCERNÉ DÉFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Le périmètre d'intervention concerne l'entrée/couloir le salon la cuisine la chambre 1 2 3 la cuisine et le WC

D-3 OBJECTIF DE LA MISSION

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble sur lequel des travaux sont programmés.

D-4 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Aucun

D-5 PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE DÉFINI PAR L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Sur la base de la liste en annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, ainsi que sur la base des informations transmises par le donneur d'ordre et après étude du périmètre et du programme de travaux envisagé, nous avons inspecté tous les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante affectés par les travaux pour les ouvrages ou composants de la construction suivants :

Ouvrage ou composant de la construction inspecté	Plan de l'immeuble	Locaux	Localisation
Equipements divers et accessoires	MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	
Parois verticales intérieures et enduits	MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine) - Vol 2 (Entrée) - Vol 3 (Salon) - Vol 4 (Couloir) - Vol 5 (Chambre 1) - Vol 6 (Chambre 2) - Vol 7 (Chambre 3) - Vol 8 (W.C)	
Revêtement de mur	MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	
Revêtement de sol	MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine) - Vol 2 (Entrée) - Vol 3 (Salon) - Vol 4 (Couloir) - Vol 5 (Chambre 1) - Vol 6 (Chambre 2) - Vol 7 (Chambre 3) - Vol 8 (W.C)	

D-6 MOTIF(S) AYANT PU CONDUIRE A RÉDUIRE OU AUGMENTER LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS TEL QU'INDIQUÉ EN ANNEXE A DE LA NORME NF 46-020 POUR CHACUN DES MATÉRIEUX ET PRODUITS REPÉRÉS

Sans Objet

D-7 ADJONCTION(S) OU EXCLUSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF 46-020

Sans Objet

D-8 CONDITIONS EXISTANTES AU MOMENT DU PRÉLÈVEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

Sans Objet

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

E-1 MODALITÉS DE REPÉRAGE

Dans un premier temps, dans le périmètre des travaux, et selon le programme de repérage découlant du programme des travaux envisagés, l'opérateur de repérage recherche la présence de Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) faisant indissociablement corps avec le bâti et qui seront sollicités directement ou indirectement par les travaux. Ces MPSCA correspondent entre autre aux parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder de la « Liste non exhaustive des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer » de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis. Toutefois, cette liste n'étant pas exhaustive, s'il a connaissance d'autres MPSCA, il les repère également.
L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Par exemple, il convient de procéder aux investigations suivantes :
- les plénums doivent être inspectés ;
- les gaines techniques doivent être contrôlées ;
- les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

L'ensemble du périmètre du bâtiment concerné par les travaux doit être visité et inspecté. En cas de défaut d'accessibilité du fait du donneur d'ordre et alors que l'opérateur lui a au préalable demandé les moyens d'accès adaptés (démontage spécifique, ouverture de gaine ou de volume vide sans accès prévu, fourniture de nacelle, etc.), l'opérateur rédigera un pré-rapport.
Lorsque, dans des cas très exceptionnels et qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage rédige un rapport dans lequel il émet les réserves correspondantes et préconise les investigations approfondies complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.
Il examine de façon exhaustive tous les locaux et parties de locaux situés dans le périmètre des travaux. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse. Les sondages itératifs et comparatifs permettent de déterminer les limites et l'étendue des zones présentant des similitudes d'ouvrage.
Dans un second temps, et pour chacun des ouvrages ou composants repérés, en fonction des informations dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence ou de l'absence d'amiante. En cas de doute et selon les prescriptions réglementaires et normatives il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires pour conclure.
Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la norme NF X46-020 d'août 2017 (2ème tirage), les analyses des échantillons de ces produits et matériaux sont réalisées couches par couches par un organisme accrédité par le COFRAC.
L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

E-2 MOYENS D'INVESTIGATION

Pour la réalisation de notre repérage, nos moyens d'investigations mis en œuvre garantissent la réalition d'investigations approfondies destructives et non destructives, telles que :
- Dépose de certains blocs prises pour examiner la composition interne des cloisons.
- Dépose des éléments de finition (plinthes, couvre-joints, etc) des cloisons démontables pour examiner les têtes, pieds et joints de ces cloisons.
- Détermination des sondages destructifs ou les démontages particuliers nécessaires pour permettre d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (élément de façade, gaine maçonnée, joint de cloisons, etc). Dans le cas où le risque de découverte de matériaux et produits friables contenant de l'amiante est probable, les moyens de prévention adéquats devront être mis en oeuvre.
- Classement des matériaux et produits selon leurs caractéristiques.
- Prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les marquages des matériaux ou les documents consultés par l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

E-3 OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DU RAPPORT DE REPERAGE

Le présent rapport est à communiquer à toute personne physique ou morale amenée à concevoir, organiser ou exécuter des travaux dans l'immeuble bâti.
Il est rappelé en outre les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 16/07/2019 :
« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage. En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. »

F - CONCLUSIONS

F-1 CONCLUSIONS(S) DU PRÉSENT RAPPORT DE REPÉRAGE

Dans le cadre de notre mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Catégorie	Composant	Partie de composant	Sur avis / réf prél.
Vol 2 (Entrée)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P5
Vol 3 (Salon)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P5
Vol 4 (Couloir)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P5
Vol 2 (Entrée)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Ragréage	P6
Vol 3 (Salon)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Ragréage	P6
Vol 4 (Couloir)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Ragréage	P6
Vol 5 (Chambre 1)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P7
Vol 6 (Chambre 2)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P7
Vol 7 (Chambre 3)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P7
Vol 1 (Cuisine)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P10
Vol 8 (W.C)	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P10

F-2 RÉSERVES / COMMENTAIRES

Sans objet

G - SOMMAIRE DES GRILLES DE RÉSULTAT DE REPÉRAGE

1 - Parois verticales intérieures et enduits

2 - Revêtement de sol

3 - Revêtement de mur

4 - Equipements divers et accessoires

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P1	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7 n°1 - 2	002AC 02635 7 n°1	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 8 (W.C)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S6	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P1		002AC 02635 7 n°1 - 2	002AC 02635 7 n°1	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 2 (Entrée)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P3	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n°3 - 1	P3	Plâtre Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 2 (Entrée)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P3	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		002AC 02635 7-1 n°3 - 1	P3	Plâtre Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 3 (Salon)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S1	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		002AC 02635 7-1 n°3 - 1	P3	Plâtre Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 4 (Couloir)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S2	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		002AC 02635 7-1 n°3 - 1	P3	Plâtre Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Parois verticales intérieures et enduits

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 5 (Chambre 1)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S3	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		002AC 02635 7-1 n°3 - 1	P3	Plâtre Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 6 (Chambre 2)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S4	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		002AC 02635 7-1 n°3 - 1	P3	Plâtre Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 7 (Chambre 3)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	S5	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		002AC 02635 7-1 n°3 - 1	P3	Plâtre Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 2 (Entrée) - Vol 3 (Salon) - Vol 4 (Couloir) - Vol 5 (Chambre 1) - Vol 6 (Chambre 2) - Vol 7 (Chambre 3)	Cloisons légères ou préfabriquées	Enduits plâtre	P3 - S1 - S2 - S3 - S4 - S5	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P3		002AC 02635 7-1 n°3 - 1	P3	Plâtre Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 2 (Entrée)	Revêtement de sol	Lés plastiques avec sous-couche	P4	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n°4 - 1	P4	Revêtement Souple Beige Colle Souple Jaune	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 3 (Salon)	Revêtement de sol	Lés plastiques avec sous-couche	S7	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		002AC 02635 7-1 n°4 - 1	P4	Revêtement Souple Beige Colle Souple Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 4 (Couloir)	Revêtement de sol	Lés plastiques avec sous-couche	S8	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		002AC 02635 7-1 n°4 - 1	P4	Revêtement Souple Beige Colle Souple Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 3 (Salon) - Vol 4 (Couloir)	Revêtement de sol	Lés plastiques avec sous-couche	S7 - S8	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P4		002AC 02635 7-1 n°4 - 1	P4	Revêtement Souple Beige Colle Souple Jaune	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 2 (Entrée)	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P5	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n°5 - 1	P5	Colle Souple Jaune Revêtement Dur Bleu Colle Souple Beige	Positif	Présence sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 3 (Salon)	Revêtement de sol	Dalles plastiques	S9 (P5)	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		002AC 02635 7-1 n°5 - 1	P5	Colle Souple Jaune Revêtement Dur Bleu Colle Souple Beige	Positif	Présence sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 4 (Couloir)	Revêtement de sol	Dalles plastiques	S10 (P5)	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P5		002AC 02635 7-1 n°5 - 1	P5	Colle Souple Jaune Revêtement Dur Bleu Colle Souple Beige	Positif	Présence sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 2 (Entrée)	Revêtement de sol	Ragréage	P6	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n°6 - 1	P6	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Positif	Présence sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 3 (Salon)	Revêtement de sol	Ragréage	S11 (P6)	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		002AC 02635 7-1 n°6 - 1	P6	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Positif	Présence sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 4 (Couloir)	Revêtement de sol	Ragréage	S12 (P6)	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P6		002AC 02635 7-1 n°6 - 1	P6	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Positif	Présence sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 5 (Chambre 1)	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P7	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n°7 - 1 - 002AC 02635 7-1 n°7 - 2	P7	Revêtement Dur Gris Colle Souple Jaune	Positif	Présence sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 6 (Chambre 2)	Revêtement de sol	Dalles plastiques	S13 (P7)	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7		002AC 02635 7-1 n°7 - 1 - 002AC 02635 7-1 n°7 - 2	P7	Revêtement Dur Gris Colle Souple Jaune	Positif	Présence sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 7 (Chambre 3)	Revêtement de sol	Dalles plastiques	S14 (P7)	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P7		002AC 02635 7-1 n°7 - 1 - 002AC 02635 7-1 n°7 - 2	P7	Revêtement Dur Gris Colle Souple Jaune	Positif	Présence sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 5 (Chambre 1)	Revêtement de sol	Ragréage	P8	Réalisation d'un prélevement			P8	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 6 (Chambre 2)	Revêtement de sol	Ragréage	S15	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8			P8	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 7 (Chambre 3)	Revêtement de sol	Ragréage	S16	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8			P8	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 6 (Chambre 2) - Vol 7 (Chambre 3)	Revêtement de sol	Ragréage	S15 - S16	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P8			P8	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	Revêtement de sol	Lés plastiques avec sous-couche	P9	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n°9 - 1	P9	Revêtement Souple Beige	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	Revêtement de sol	Dalles plastiques	P10	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n °10 - 1	P10	Matériau Effritable Beige Revêtement Dur Vert	Positif	Présen ce sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 8 (W.C)	Revêtement de sol	Dalles plastiques	S17 (P10)	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P10		002AC 02635 7-1 n °10 - 1	P10	Matériau Effritable Beige Revêtement Dur Vert	Positif	Présen ce sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de sol

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	Revêtement de sol	Ragréage	P11	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n °11 - 1	P11	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 8 (W.C)	Revêtement de sol	Ragréage	S18	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P11		002AC 02635 7-1 n °11 - 1	P11	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 8 (W.C)	Revêtement de sol	Lés plastiques avec sous-couche	P12	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n °12 - 1	P12	Revêtement Souple Beige Colle Souple Jaune	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Revêtement de mur

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	Revêtement de mur	Colle de carrelage (faïence)	P13	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n °13 - 1	P13	Colle Dur Blanc	Négatif	Négatif sur analyse
MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	Revêtement de mur	Colle de carrelage (faïence)	P13	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P13		002AC 02635 7-1 n °13 - 1	P13	Colle Dur Blanc	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Equipements divers et accessoires

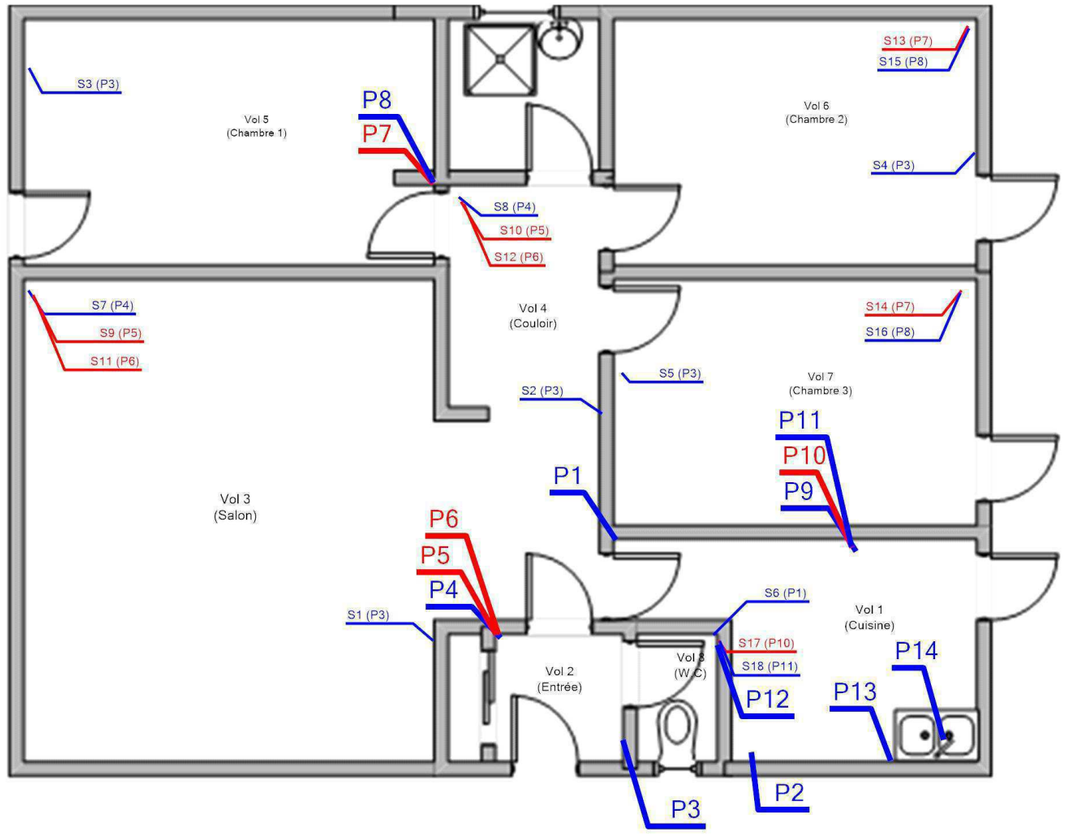
Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
MM 0 01 0027	Vol 1 (Cuisine)	Evier	Peinture	P14	Réalisation d'un prélevement		002AC 02635 7-1 n °14 - 1	P14	Peinture Effritable Bleu	Négatif	Négatif sur analyse

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	MM 0 01 0027	MM 0 01 0027 - Plan de repérage - Actions menées
	MM 0 01 0027	MM 0 01 0027 - MPCA Toutes catégories confondues
	MM 0 01 0027	MM 0 01 0027 - MPCA Revêtement de sol

MM 0 01 0027 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES

Référence:
002AC026357-1



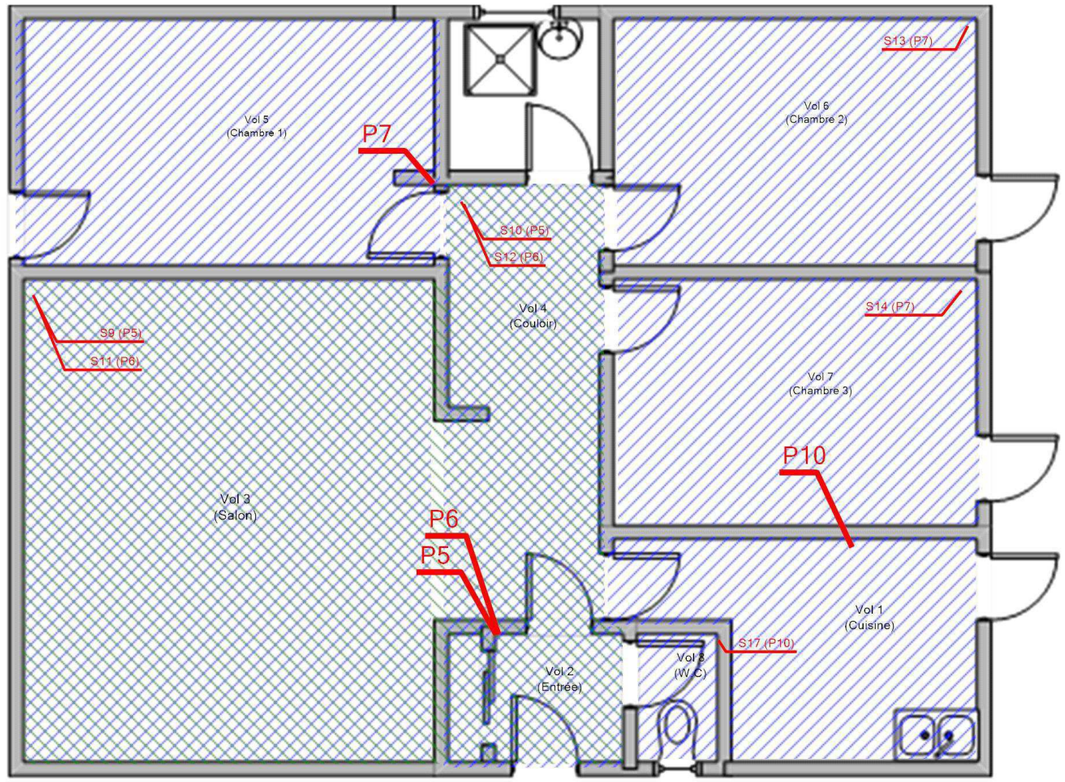
Mur porteur	Panneau préfa/placo
Mur parpaings	Doublage isolation
Cloison	

Légende

P	Localisation dun prélèvement positif
P	Localisation dun prélèvement négatif
S	Localisation dun sondage négatif
S	Localisation dun sondage positif

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
8 impasse Francis Jammes - Porte 27 40000 MONT DE MARSAN	MM09_01_0027	05/01/2021	VERGEZ Kévin

Référence:
002AC026357-1



Mur porteur

Mur parpaings

Cloison

Panneau préfa/placo

Doublage isolation

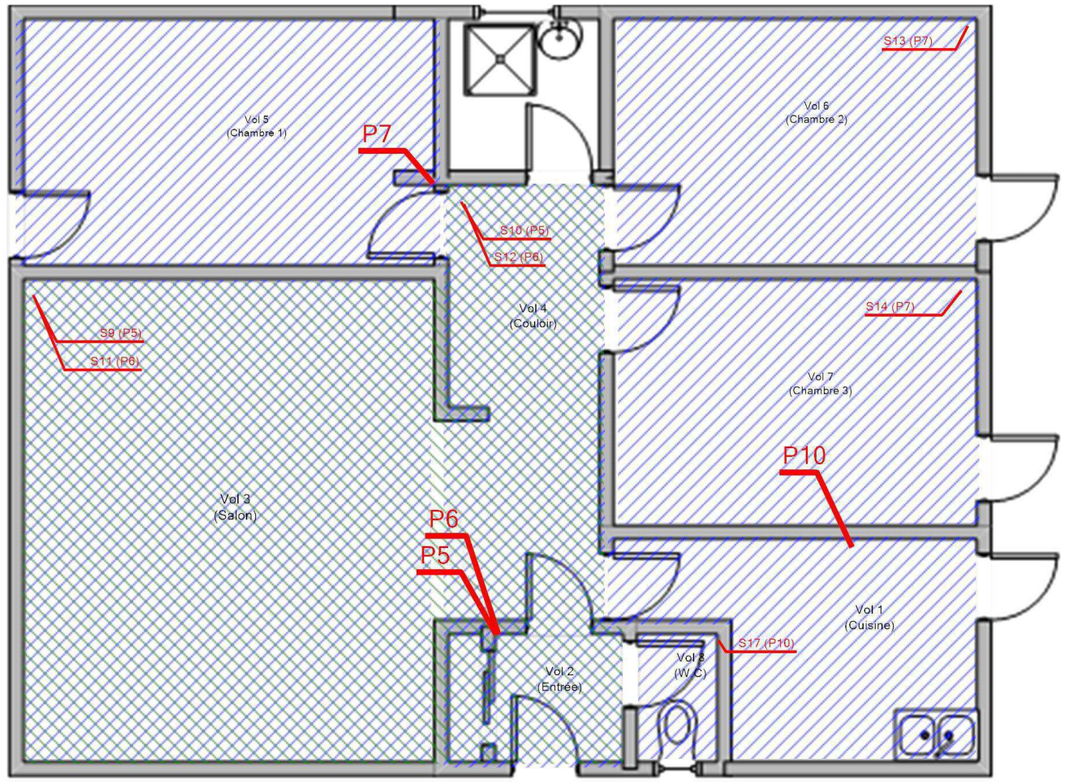
Légende

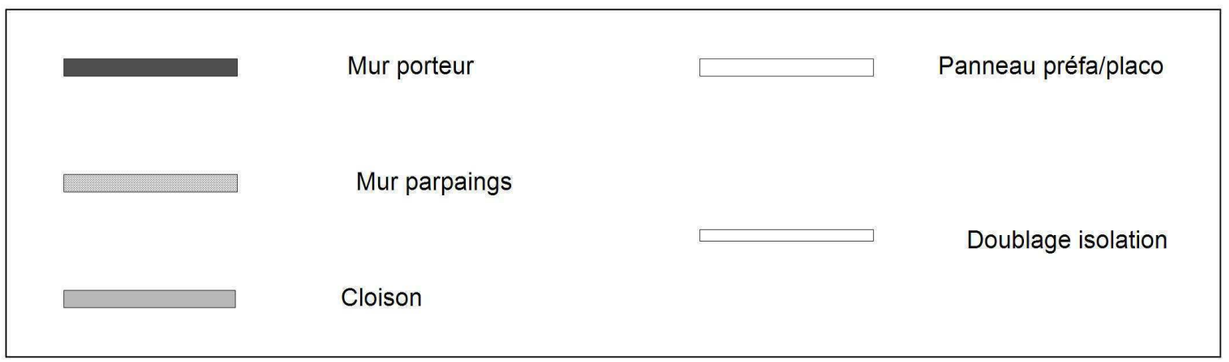
	P10 : Dalles plastiques
	P5 : Dalles plastiques
	P7 : Dalles plastiques
	P6 : Ragréage

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
8 impasse Francis Jammes - Porte 27 40000 MONT DE MARSAN	MM09_01_0027	05/01/2021	VERGEZ Kévin

MM 0 01 0027 - MPCA REVÊTEMENT DE SOL

Référence:
002AC026357-1





Légende

	P10 : Dalles plastiques
	P5 : Dalles plastiques
	P7 : Dalles plastiques
	P6 : Ragréage

Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
8 impasse Francis Jammes - Porte 27 40000 MONT DE MARSAN	MM09_01_0027	05/01/2021	VERGEZ Kévin

ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

☐ Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002AC026357 n°1 - 2 (P1)	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	Prélevement négatif
002AC026357 n°2 - 2 (P2)	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	Prélevement négatif
002AC026357-1 n°4 - 1 (P4)	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)	Prélevement négatif
002AC026357-1 n°5 - 1 (P5)	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)	Prélevement positif
002AC026357-1 n°6 - 1 (P6)	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)	Prélevement positif
002AC026357-1 n°3 - 1 (P3)	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)	Prélevement négatif
002AC026357-1 n°7 - 1 (P7)	MM 0 01 0027 - Vol 5 (Chambre 1)	Prélevement positif
002AC026357-1 n°7 - 2 (P7)	MM 0 01 0027 - Vol 5 (Chambre 1)	Prélevement positif
002AC026357-1 n°9 - 1 (P9)	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	Prélevement négatif
002AC026357-1 n°10 - 1 (P10)	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	Prélevement positif
002AC026357-1 n°11 - 1 (P11)	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	Prélevement négatif
002AC026357-1 n°12 - 1 (P12)	MM 0 01 0027 - Vol 8 (W.C)	Prélevement négatif
002AC026357-1 n°13 - 1 (P13)	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	Prélevement négatif
002AC026357-1 n°14 - 1 (P14)	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	Prélevement négatif



002AC026357 n°1 - 2 (P1) - MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)



002AC026357 n°2 - 2 (P2) - MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)



002AC026357-1 n°4 - 1 (P4) - MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)



002AC026357-1 n°5 - 1 (P5) - MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)



002AC026357-1 n°6 - 1 (P6) - MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)



002AC026357-1 n°3 - 1 (P3) - MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)



002AC026357-1 n°7 - 1 (P7) - MM 0 01 0027 - Vol 5
(Chambre 1)



002AC026357-1 n°7 - 2 (P7) - MM 0 01 0027 - Vol 5
(Chambre 1)



002AC026357-1 n°9 - 1 (P9) - MM 0 01 0027 - Vol 1
(Cuisine)



002AC026357-1 n°10 - 1 (P10) - MM 0 01 0027 - Vol 1
(Cuisine)



002AC026357-1 n°11 - 1 (P11) - MM 0 01 0027 - Vol 1
(Cuisine)



002AC026357-1 n°12 - 1 (P12) - MM 0 01 0027 - Vol 8
(W.C)



002AC026357-1 n°13 - 1 (P13) - MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)



002AC026357-1 n°14 - 1 (P14) - MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)

ANNEXE : Récapitulatif des prélevements et analyses

Prélévements en rouge = Positif

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
002AC026357 n°1	Parois verticales intérieures et enduits	Cloisons légères ou préfabriquées	Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac - -	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	
P3	Parois verticales intérieures et enduits	Cloisons légères ou préfabriquées	Plâtre Effritable Blanc - -	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)	
P4	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement Souple Beige Colle Souple Jaune - -	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)	
P5	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle Souple Jaune Revêtement Dur Bleu Colle Souple Beige - -	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)	
P6	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc - -	MM 0 01 0027 - Vol 2 (Entrée)	
P7	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement Dur Gris Colle Souple Jaune - -	MM 0 01 0027 - Vol 5 (Chambre 1)	
P8	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc - -	MM 0 01 0027 - Vol 5 (Chambre 1)	
P9	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement Souple Beige - -	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	
P10	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Matériau Effritable Beige Revêtement Dur Vert - -	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	
P11	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Colle Souple Jaune Ragréage Effritable Gris Matériau Effritable Blanc - -	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	
P12	Revêtement de sol	Revêtement de sol	Revêtement Souple Beige Colle Souple Jaune - -	MM 0 01 0027 - Vol 8 (W.C)	
P13	Revêtement de mur	Revêtement de mur	Colle Dur Blanc - -	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	
P14	Equipements divers et accessoires	Evier	Peinture Effritable Bleu - -	MM 0 01 0027 - Vol 1 (Cuisine)	

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072002-4973 EN DATE DU 05/02/2020

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Benjamin BRAIT
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0720-11147
Echantillon ITGA : IT072002-4973
Reçu au laboratoire le : 04/02/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	002AC026357
Dossier client	MM09_01_0027 8 impasse Francis Jammes - Porte 27 - 40000 MONT DE MARSAN MM09_01_0027
Echantillon	002AC026357001 / Parois verticales intérieures et enduits / Cloisons légères ou préfabriquées / Enduits plâtre / Vol 1 (Cuisine)

Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085)
  (2) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT453)
  (3) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	META (1) le 05/02/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967

Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

RAPPORT D'ESSAI N° IT072002-4974 EN DATE DU 05/02/2020

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

AC ENVIRONNEMENT
M. Benjamin BRAIT
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0720-11147
Echantillon ITGA : IT072002-4974
Reçu au laboratoire le : 04/02/2020

Réf. Client : Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	002AC026357
Dossier client	MM09_01_0027 8 impasse Francis Jammes - Porte 27 - 40000 MONT DE MARSAN MM09_01_0027
Echantillon	002AC026357002 / Plafond et faux-plafonds / Plafonds / Enduits plâtre / Vol 1 (Cuisine)

Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  (1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085)
  (2) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT453)
  (3) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac	META (1) le 05/02/2020	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Christophe LE BOURHIS - Analyste



La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

AC LABS
PRÉLÈVEMENTS & ANALYSES

CHANTIER

Référence **C032021022129**
Adresse Commande : 002AC026357-1
Affaire : MM09_01_0027
8 impasse Francis Jammes - Porte 27
40000 MONT DE MARSAN

COORDONNÉES DESTINATAIRE

AC Environnement
64, rue Clément Ader
42153 RIORGES

Limonest, le 11/01/2021

RAPPORT DE SYNTHÈSE DOSSIER MATÉRIAU n°C032021022129 (12 prélèvements)
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DES FIBRES D'AMIANTE

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194909

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_003 Parois verticales intérieures et enduits / Cloisons légères ou préfabriquées / Enduits plâtre Vol 2 (Entrée)	1	Plâtre	Effritable	Blanc	Attaque chimique : Acétone	1	MET*	Non détecté	●

Remarque RAS

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194910

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_004 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Lés plastiques avec sous-couche Vol 2 (Entrée)	1 2	Revêtement Colle	Souple Souple	Beige Jaune	Attaque chimique : Acétone	1	MET*	Non détecté	●

Remarque Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1.

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194911

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_005 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Dalles plastiques Vol 2 (Entrée)	1 2 3	Colle Revêtement Colle	Souple Dur Souple	Jaune Bleu Beige	Attaque chimique : Acétone	1	MET*	Détecté : Chrysotile	●

Remarque Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1. Couche 3 non dissociable analysée avec la couche 1.

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194912

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_006 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Ragréage Vol 2 (Entrée)	1 2 3	Colle Ragréage Matériau	Souple Effritable Effritable	Jaune Gris Blanc	Attaque chimique : Acétone	2	MET*	Détecté : Chrysotile	●

Remarque Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1. Couche 3 non dissociable analysée avec la couche 1.

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194913

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_007 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Dalles plastiques Vol 5 (Chambre 1)	1 2	Revêtement Colle	Dur Souple	Gris Jaune	Attaque chimique : Acétone	1	MET*	Détecté : Chrysotile	●

Remarque Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1.

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194914

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	11/01/2021	Date d'analyse	11/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_008 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Ragréage Vol 5 (Chambre 1)	1 2 3	Colle Ragréage Matériau	Souple Effritable Effritable	Jaune Gris Blanc	Attaque chimique : Acétone	2	MET*	Non détecté	●

Remarque Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1. Couche 3 non dissociable analysée avec la couche 1.

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194915

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_009 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Lés plastiques avec sous-couche Vol 1 (Cuisine)	1	Revêtement	Souple	Beige	Attaque chimique : Acétone	1	MET*	Non détecté	●

Remarque RAS

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194916

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_010 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Dalles plastiques Vol 1 (Cuisine)	1 2	Matériau Revêtement	Effritable Dur	Beige Vert	Attaque chimique : Acétone	1	MET*	Détecté : Chrysotile	●

Remarque Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1.

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194917

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	11/01/2021	Date d'analyse	11/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_011 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Ragréage Vol 1 (Cuisine)	1 2 3	Colle Ragréage Matériau	Souple Effritable Effritable	Jaune Gris Blanc	Attaque chimique : Acétone	2	MET*	Non détecté	●

Remarque Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1. Couche 3 non dissociable analysée avec la couche 1.

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194918

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_012 Revêtement de sol / Revêtement de sol / Lés plastiques avec sous-couche Vol 8 (W.C)	1 2	Revêtement Colle	Souple Souple	Beige Jaune	Attaque chimique : Acétone	1	MET*	Non détecté	●

Remarque Couche 2 non dissociable analysée avec la couche 1.

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194919

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_013 Revêtement de mur / Revêtement de mur / Colle de carrelage (faïence) Vol 1 (Cuisine)	1	Colle	Dur	Blanc	Attaque chimique : Acétone,Acide chlorhydrique	1	MET*	Non détecté	●

Remarque RAS

RÉFÉRENCE ÉCHANTILLON LABORATOIRE : 69PM00194920

Date de réception	07/01/2021	Date de préparation	08/01/2021	Date d'analyse	08/01/2021

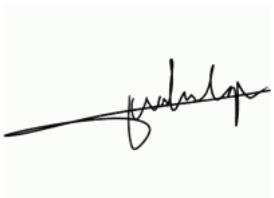
Description client	Couche	Matière	Aspect	Couleur	Type de préparation	Nb Prép.	Type analyse	Résultat	
002AC026357-1_014 Equipements divers et accessoires / Evier / Peinture Vol 1 (Cuisine)	1	Peinture	Effritable	Bleu	Attaque chimique : Acétone	1	MET*	Non détecté	●

Remarque RAS

* En adaptation de la norme NF X 43-050 : Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET). Méthode : Selon le mode opératoire interne L.MO. 07.

Responsable d'équipe

Natane Tuikalepa

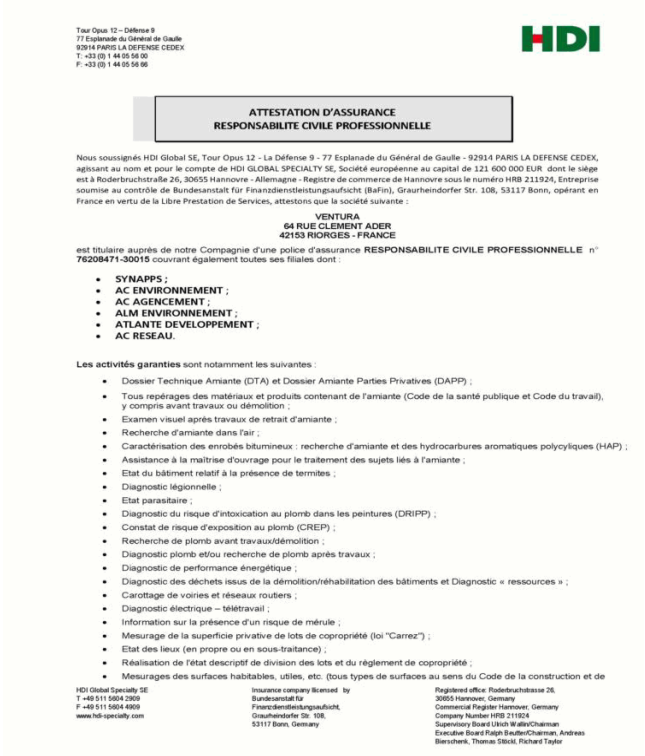


Accréditation N°1-6519 Portée Disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation de la section essais du Cofrac atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Les essais rapportés dans ce document et identifiés par le symbole «●» sont couverts par l'accréditation.
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance 01/03



Tour Opus 12 – Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
T. +33 (0) 1 44 05 56 00
F. +33 (0) 1 44 05 56 66

HDI

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 600 000 EUR dont le siège est à Roderbruchstraße 26, 30655 Hannovre - Allemagne - Registre de commerce de Hannovre sous le numéro HRB 211924, Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Graurheindorfer Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestons que la société suivante :

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie d'une police d'assurance **RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE** n° **76208471-30015** couvrant également toutes ses filiales dont :

- **SYNAPPS ;**
- **AC ENVIRONNEMENT ;**
- **AC AGENCEMENT ;**
- **ALM ENVIRONNEMENT ;**
- **ATLANTE DEVELOPPEMENT ;**
- **AC RESEAU.**

Les activités garanties sont notamment les suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) ;
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition ;
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante ;
- Recherche d'amiante dans l'air ;
- Caractérisation des enrobés bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycyliques (HAP) ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante ;
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites ;
- Diagnostic légionnelle ;
- Etat parasitaire ;
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) ;
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ;
- Recherche de plomb avant travaux/démolition ;
- Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux ;
- Diagnostic de performance énergétique ;
- Diagnostic des déchets issus de la démolition/réhabilitation des bâtiments et Diagnostic « ressources » ;
- Carottage de voiries et réseaux routiers ;
- Diagnostic électrique – télétravail ;
- Information sur la présence d'un risque de mérule ;
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Carrez") ;
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance) ;
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété ;
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, Graurheindorfer Str. 108, 53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26, 30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wallin/Chairman
Executive Board Ralph Beutler/Chairman, Andreas Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Assurance 02/03



HDI

l'habitation) ;

- Etat de l'installation intérieure d'électricité ;
- Etat de l'installation intérieure de gaz ;
- Réglementation thermique ;
- Etat des Risques et Pollution (ERP, anciennement ERNMT ou ESRIS) ;
- Certificat de décence - Loi SRU ;
- Mesure du Radon dans les bâtiments ;
- Sécurité piscine ;
- Aide administrative à la constitution de dossiers pour l'obtention de prêts à taux zéro ;
- Relevé de côté et plan de l'existant en copropriété ;
- Diagnostic, élaboration de plans et croquis en phase avant-projet sommaire (APS) ;
- Qualité de l'air intérieur (ERP, milieu industriel, milieu non industriel) ;
- Expertise automobile ;
- Diagnostic Technique Global (DTG) ;
- Inventaire des matières dangereuses (IHM) dans les navires ;
- Prélèvement d'air et diagnostic en zone radioactive ;
- BIM (plan 3D) avec hébergement des données ;
- Pollution des sols ;
- Analyse de tous ces diagnostics soit en direct soit sous traitée ;
- Formation aux risques professionnels liés à l'amiante via une structure du groupe (ASE) ;
- Emission d'attestation CEE (Certificat d'Economie d'Energie) ;
- Prélèvement et analyse de la teneur en plomb dans l'eau ;
- Recherche des canalisations en plomb dans les bâtiments ;
- Certificat de conformité des travaux de réhabilitation pour les investissements locatifs dans l'ancien (dispositions dispositifs Robien et équivalents) ;
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif ;
- Contrôle de la conformité des moyens de chauffage utilisant de la biomasse, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve ;
- Tests d'étanchéité à l'air suivant le référentiel Qualibat ;
- Diagnostic d'accessibilité handicapée.

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, Graurheindorfer Str. 108, 53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26, 30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wallin/Chairman
Executive Board Ralph Beutler/Chairman, Andreas Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Assurance 03/03



HDI

Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES	
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR	par sinistre
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement **(pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)**	500 000 EUR	par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confiés	30 000 EUR	par sinistre
RESPONSABILITÉ CIVILE APRES PRESTATIONS / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous Dommages Confondus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels	**3 000 000 EUR**	par sinistre et par année d'assurance
Dont		
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR	par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 01/01/2021 au 31/12/2021, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le jeudi 24 décembre 2020 – OB/MM

HDI
HDI Global Specialty SE

HDI Global Specialty SE
T +49 511 5604 2909
F +49 511 5604 4909
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, Graurheindorfer Str. 108, 53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstrasse 26, 30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board Ulrich Wallin/Chairman
Executive Board Ralph Beutler/Chairman, Andreas Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Attestation sur l'honneur



GROUPE AC ENVIRONNEMENT

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Denis MORA, gérant de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la santé publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L. 134-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L. 134-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L. 134-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscriptrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 04 Janvier 2021

Denis MORA

AC ENVIRONNEMENT - SIÈGE SOCIAL
64, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
04 77 44 92 44 - 04 81 17 01 15 - contact@ac-environnement.com
N° Vert 0 800 400 100
www.ac-environnement.com
S.A.S. au capital de 1 000 000 € - SIRET : 44135591400298 - TVA intracommunautaire : FR 03441355914 - APE : 7120B - Assurée par HDI Global SE - RC professionnelle n° 76208471-30015

ANNEXE: DOCUMENTS

ICERT - Parc Edonia – Bat G – Rue de la Terre Victoria - 35760 ST Grégoire - decision amiante m



I.Cert Institut de Certification — Certification de personnes

Décision de certification

Certification des diagnostiqueurs immobilier

à l'attention de VERGEZ Kévin
AC ENVIRONNEMENT
64 rue clement Ader
42153 RIORGES

Madame, Monsieur,

Suite au passage de vos examens de certification diagnostic immobilier, vous trouverez ci-dessous vos résultats :

Amiante avec mention — **Réussite à la certification** — **Date de décision : 02/08/2019**
Résultat de l'examen théorique du 26/07/2019 — Réussite
Résultat de l'examen Pratique du 26/07/2019 — Réussite

En cas d'échec à l'un de vos examens de certification, n'hésitez pas à nous contacter au 02 90 09 35 02 afin de planifier une session de rattrapage.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires et vous remercions pour la confiance que vous nous portez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

Fait à Saint-Grégoire le : 02/08/2019
Philippe Troyaux
Directeur Général d'I.Cert

CPE DI FAe 38 rev 01 du 09/10/2018
Parc d'Affaires, Espace Performance - Bâtiment K - 35760 Saint-Grégoire
Tél : 02 90 09 35 02 - contact@icert.fr
SAS au capital 40000€ - RCS Rennes 500764741 - SIRET 500 764 741 000 38 - APE-NAF 8299Z

ICERT - Parc Edonia – Bat G – Rue de la Terre Victoria - 35760 ST Grégoire - CPDI4287



Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4287 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur VERGEZ Kévin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	**Amiante Avec Mention****
	Date d'effet : 02/08/2019 - Date d'expiration : 01/08/2024
Amiante sans mention	**Amiante Sans Mention***
	Date d'effet : 02/08/2019 - Date d'expiration : 01/08/2024
Electricité	**Etat de l'installation intérieure électrique**
	Date d'effet : 14/12/2018 - Date d'expiration : 13/12/2023
Gaz	**Etat de l'installation intérieure gaz**
	Date d'effet : 13/12/2018 - Date d'expiration : 12/12/2023
Plomb	**Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb**
	Date d'effet : 04/07/2019 - Date d'expiration : 03/07/2024
Termites	**Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine**
	Date d'effet : 29/04/2019 - Date d'expiration : 28/04/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 04/10/2019.

* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
**Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou, dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13